

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2015

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AC31

présenté par  
M. Hanotin

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« artistique, »

insérer les mots :

« développer l'éducation de tous les enfants aux pratiques artistiques et culturelles, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Exposé sommaire : l'égalité d'accès à la culture et aux pratiques culturelles repose sur une sensibilisation de tous les enfants dès le plus jeune âge.